
**AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA SICAV AGIPI IMMOBILIER (C-FR0011545680)
ET DES PORTEURS DE PARTS DU FCP COMPT – IMMOBILIER (C-FR0007466552)**

Paris – La Défense, le 25 septembre 2023

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les actionnaires et/ou porteurs de parts des OPCVM de droit français listés ci-dessus (ci-après les « Fonds »).

A la suite de la publication du Règlement Délégué amendant le Règlement « SFDR » pour intégrer des informations supplémentaires concernant le nucléaire et le gaz en date du 20/02/2023, l’Autorité des Marchés Financiers attend des acteurs une mise à jour des annexes précontractuelles rattachées aux prospectus relatives aux informations nécessaires pour les Fonds ayant un objectif de durabilité qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (article 8) au regard de la réglementation SFDR.

En conséquence, à partir du 29/09/2023, les annexes précontractuelles des Fonds seront mises à jour conformément aux nouvelles exigences concernant les activités du gaz et du nucléaire en lien aux règles de la taxinomie européenne (*nouvelle question OUI/NON et si la réponse à cette question est OUI modification de la graphique taxinomie*).

Il est précisé que cette évolution réglementaire ne constitue pas une mutation et ne requiert ni un agrément AMF ni une action spécifique de votre part.

Les nouvelles annexes d’informations précontractuelles seront, à compter du 29/09/2023, mises en ligne à l’adresse de notre site internet.

Nous attirons votre attention sur le fait que l’ensemble de la documentation réglementaire sera disponible sur simple demande auprès de :

AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS SGP
Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

ou sur simple demande par email à l’adresse suivante : contact-axa-reimsgp@axa-im.com à compter de sa date de prise d’effet.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l’expression de nos sincères salutations.

La Société de Gestion